



Barème de l'arbre

Barème de l'arbre

Action 13 # Schéma Directeur des Paysages Angevins et Plan Nature en Ville

Conseil Municipal - 24 juin 2024

Un nouveau barème enrichi



Un barème qui comprend les critères suivants :

- Les éléments paysagers, dont la contribution de l'arbre dans le paysage
- La protection juridique, notamment si l'arbre est dans un périmètre particulier de protection
- La charge d'entretien et les moyens déployés pour son entretien actuel
- L'intérêt écologique
- Le caractère remarquable

Barème de l'arbre est composé de :

VIE (Valeur Intégrale Evaluée)

- Evaluer la valeur des arbres,
- Mieux les connaître,
- Aider à déterminer les actions de préservation et de protection à mettre en oeuvre en cas de projet et au cours des travaux.

BED (Barème d'Evaluation des Dégâts)

- Quantifier le préjudice subi lors d'une dégradation accidentelle ou volontaire de l'arbre,
- Calculer le montant d'un dédommagement,



Un outil développé par un consortium technique



Auteurs et financeurs de l'outil :



Des hommes pour l'arbre
des arbres pour l'homme

Plante & Cité
Ingénierie de la nature **en ville**